

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit janvier, à quatorze heure trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt et un janvier, s'est réuni en session ordinaire à Auriol sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

**Objet :** Prise de participation du Parc au capital de la société citoyenne de production d'énergie renouvelable SCIC PERLS

**Délibération n° :** 501-2026

**Annexe :** Statuts de la SCIC PERLS

**Nombre de membres en exercice :** 38

**Nombre de voix des membres en exercice :** 70

**Nombre de membres présents :** 17

**Nombre de membres représentés (pouvoirs) :** 8

**Nombre de voix exprimées :** 33

**Nombre de membres excusés, absents :** 13

**Secrétaire de séance :** Marie-Pierre EMERIC

**Présentes, Présents :**

Mickaël SCHNEIDER

Laurence BRULEY

Claude FABRE

Georges LUVERA

Pascal ROYER

Carine PAILLARD

Marie-Pierre EMERIC

Hervé THEBAULT

Laetitia TREMOUILHAC

Michel ALLISIO

Christian OLLIVIER

Michel GROS

Franck NICCOLETTI

Denise REY

Henri BERGE

Patrice TONARELLI

Marie-Laure PONCHON

**Représentées, Représentés (pouvoirs) :**

**Vincent AYALA**, délégué de la commune du Castellet a donné pouvoir à Hervé THEBAULT, délégué de la commune du Beausset,

**Jean-Yves DOLISI**, délégué de la commune de Riboux a donné pouvoir à Hervé THEBAULT, délégué de la commune du Beausset,

**Olivier ARTUPHEL**, délégué de la commune de Nans les Pins a donné pouvoir à Patrice TONARELLI, délégué de la commune de Rougiers,

**Jean-Raymond NIOLA**, délégué de la commune de Pourcieux, a donné pouvoir à Georges LUVERA, délégué de la commune de Trets,

**Hélène VERDUYN**, déléguée de la commune de Signes a donné pouvoir à Denise REY, déléguée de la commune d'Evenos,

**Roger ANOT**, délégué de la commune de Belgentier, a donné pouvoir à Franck NICCOLETTI, délégué de la commune de Méounes-lès-Montrieux,

**Véronique MIQUELLE**, déléguée du Département des Bouches-du-Rhône, a donné pouvoir à Marie-Laure PONCHON, déléguée du Département du Var,

**Didier REAULT**, délégué du Département des Bouches-du-Rhône, a donné pouvoir à Marie-Laure PONCHON, déléguée du Département du Var.



Une autre vie s'invente ici

Parc naturel régional de la Sainte-Baume

Nazareth - 2219 CD80 Route de Nans • 83640 Plan d'Aups Sainte-Baume

Tél. : 04.42.72.35.22 - Fax : 04.42.98.00.85 • [www.pnr-saintebaume.fr](http://www.pnr-saintebaume.fr) • [secretariat@pnr-saintebaume.fr](mailto:secretariat@pnr-saintebaume.fr)

**Excusées, Excusés :**

Philippe SCHELLENBERGER, Robert DELEDDA, Jean-Marie LACATENA, Cathy SILY, Sophie LEMETER, Virginie PHELIPPEAU, Jean-Michel CONSTANS, Suzanne ARNAUD, Bruno AYCARD, Marc LAURIOL, Georges BOTELLA, François DE CANSON, Christophe MADROLLE.

**Etaient également présentes, présents :**

Marina HOCQUET, déléguée de la commune de Roquefort la Bédoule ; Marie-Noëlle VARLET, Conseil Citoyen ; Fabienne EVANS, chargée de mission à la Direction de la Biodiversité et de la Mer, Service Biodiversité, Parcs et Territoires Ruraux de la Région SUD Provence-Alpes-Côte-d'Azur ; Jean-François RICHON, Direction expertise et médiation environnementale de la Métropole Aix-Marseille-Provence ; Philippe SUSINI, technicien du Département des Bouches-du-Rhône.

Equipe du Parc : Frédéric FAISSOLLE, Directeur ; Tiphaine FERMI, Responsable du Pôle opérationnel ; Thierry DARMUZEY, chargé de mission Patrimoine naturel ; Stéphanie SINGH, Chargée de mission Forêt, Transition énergétique et Chargée d'Evaluation ; Claire CEONE, Coordinatrice Ecogardes, Garde Régionale Forestière ; Amandine CARRÉ, Responsable du pôle Administratif et Financier ; Aude MOTTIAUX, Responsable communication et participation citoyenne ; Alaric STEPHAN, Chargé de mission Agriculture ; Aurore FAUCHAS, Chargée de mission Ressources en eau ; Perrine ARFAUX, Chargée de mission Aménagement, Urbanisme et Paysage ; Benoît MILAN, Chargé de mission Éducation au territoire et Interprétation des patrimoines ; Virginie REBOUTIER, Secrétaire ; Lilian SALIERES, Coordinateur administratif et financier ; Franck BOUVIER, Chargé de projet Aménagements patrimoniaux ; Estelle BOSSART, Chargée de projet urbanisme durable ; Nell CONTI, Technicienne Ressource en eau et Zones humides ; Apolline HUILLERY, Chargée de mission Natura 2000 ; Johanne CANOVA, Stagiaire Rendez-vous du Parc et Promotion touristique.

Vu :

- \* Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 ;
- \* La loi 2011-624 du 17 juillet 2011 créant le statut de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)
- \* La loi sur l'économie sociale et solidaire, votée le 31 juillet 2014, encourageant le développement des SCIC ;
- \* L'article L314-1 du Code de l'Énergie ;
- \* Les statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume ;
- \* La Charte du Parc naturel régional de la Sainte-Baume et plus particulièrement sa mesure 14 « Accompagner le développement des énergies renouvelables » ;

Considérant :

- \* Les statuts de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) ayant dénomination « Production Énergie Renouvelable Locale et Solidaire » (PERLS) ;
- \* La compatibilité de l'objet de la SCIC PERLS avec les objectifs et les missions du Parc inscrits dans sa Charte.

**Contexte et genèse du projet**

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) ayant dénomination « Production Énergie Renouvelable Locale et Solidaire » (PERLS) est née de l'initiative d'un collectif de citoyens membres du Conseil Citoyen du Parc naturel régional de la Sainte-Baume, engagés dans la transition énergétique et la préservation du patrimoine naturel du territoire.

Face aux défis du changement climatique et à la nécessité de développer les énergies renouvelables tout en préservant les richesses écologiques du territoire, particulièrement ses espaces forestiers et agricoles, le collectif a souhaité proposer une approche alternative et responsable du développement des énergies renouvelables sur le territoire du Parc.

S'appuyant sur l'étude "foncier dérisqué" réalisée par le Parc naturel régional de la Sainte-Baume, qui identifie les zones déjà anthropisées propices à l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture, la démarche de la SCIC PERLS vise à concilier transition énergétique et préservation des espaces naturels et agricoles.

### Objectifs

La SCIC PERLS poursuit comme objectif principal la production locale d'énergies renouvelables par et pour les habitants du territoire, dans une logique de transition écologique responsable et solidaire. Au cœur de sa démarche se trouve la volonté de co-construire avec les communes du territoire des projets énergétiques citoyens. La commune du Beausset est la première du Parc à s'être inscrite dans cette initiative, marquant ainsi le point de départ d'une dynamique territoriale que la SCIC PERLS souhaite étendre progressivement à l'ensemble du Parc et aux zones limitrophes.

La SCIC PERLS promeut :

- Le développement des énergies renouvelables sans artificialisation supplémentaire des sols ni défrichement de zones forestières ;
- De privilégier l'installation de panneaux photovoltaïques sur des surfaces déjà bâties ;
- De lutter contre la précarité énergétique en proposant des dispositifs d'accès à l'énergie pour les ménages vulnérables ;
- De favoriser l'implication citoyenne dans la transition énergétique ;
- De renforcer la résilience énergétique du territoire ;
- De créer une dynamique économique locale et solidaire ;
- De co-construire avec les collectivités locales des projets énergétiques partagés ;
- De soutenir l'émergence d'initiatives similaires à l'échelle du Parc naturel régional de la Sainte-Baume et des communes limitrophes et voisines

Il est donc proposé d'adhérer à la SCIC PERLS *via* la prise de 50 parts sociales d'une valeur unitaire de 50€ (conformément aux obligations des collectivités indiquées dans les statuts de la SCIC datés du 9 décembre 2025) dans le cadre d'une logique de développement de partenariat pour mettre en œuvre des outils communs sur la problématique des économies d'énergie et des énergies renouvelables.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le principe de l'acquisition de parts en capital auprès de la SCIC PERLS par souscription de 50 parts de 50 € soit pour 2500 € ;
- **DE DESIGNER** Robert DELEDDA, délégué de la commune de la Cadière d'Azur en tant que représentant du Parc de la Sainte-Baume au sein de la gouvernance de la SCIC PERLS ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces relatives à cette participation au capital de la SCIC PERLS ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants figurent au budget 2026.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président  
  
  
Michel GROS

Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le



ID : 083-200031623-20260128-5012026-DE